

BAC PRO TCVA

TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ALIMENTATION

STATUT SCOLAIRE OU APPRENTISSAGE

Diplôme de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture

Code diplôme 400322107, RNCP35185

OBJECTIFS :

- ◆ La Formation prépare des **vendeurs-conseils** qui interviennent en face-à-face ou à distance, dans le domaine des produits alimentaires. Il applique au quotidien la réglementation et les normes en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Il peut être amené à intervenir dans d'autres rayons, et à mener des opérations de caisse.
- ◆ Quatre fonctions essentielles caractérisent leur activité : approvisionner et aménager un rayon, préparer, effectuer et contrôler la vente des produits, conseiller le client sur les produits alimentaires, assurer la gestion commerciale attachée à sa fonction.

MODULES DE FORMATION :

- ◆ Modules généraux : économie - droit, mathématiques, français, histoire géographie, enseignement moral et civique, langues vivantes étrangères : Anglais et Espagnol, Prévention Santé Environnement, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive.
- ◆ Modules professionnels : de l'origine du produit à sa commercialisation, mercatique, l'entreprise dans son environnement, gestion commerciale d'un espace de vente, techniques de vente

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

- ◆ Pédagogie basée sur l'alternance, école/entreprise.
- ◆ Formation scolaire de 1850 heures à la MFR sur 3 ans (soit 15 semaines en 2nde, 18 semaines en 1^{ère} et terminale). Formation professionnelle dans des entreprises de commerce ou de distribution à dominante alimentaire.
- ◆ Rythme d'alternance : 1 semaine de MFR / 2 semaines d'entreprise en classe de 2nde, 2 semaines de MFR / 2 semaines d'entreprise en moyenne en classe de 1^{ère} et de terminale.
- ◆ Parcours en 3 ans, aménageable selon le cursus du candidat et en fonction des éléments scolaires fournis.

MODALITÉS D'EXAMENS :

- ◆ Le BAC PRO est validé par le biais du contrôle continu en cours de formation (CCF) et d'épreuves terminales en fin de cursus.
- ◆ Le candidat ajourné conserve, à sa demande, et dans la limite de cinq ans à compter de leur obtention, le bénéfice des notes obtenues égales ou supérieures à 10 sur 20.

ADMISSION :

- ◆ Sortie de 3^{ème} et avis favorable pour un passage en 2nde professionnelle.
- ◆ Avoir 14 ans révolus et avoir signé une convention de stage, ou avoir 15 ans et avoir signé un contrat d'apprentissage.
- ◆ Possibilité d'entrée immédiate, après entretien de validation des motivations, contrôle des conditions administratives liées au diplôme et complétude du dossier administratif

DÉBOUCHÉS :

- ◆ Poursuite d'étude BTS Technico-commercial, NDRC, MCO, ou toute autre formation supérieure susceptible d'accueillir le titulaire du diplôme.
- ◆ Insertion dans la vie professionnelle.

LA MFR EN CHIFFRES :

Consulter notre site internet



LES + DE LA MFR

- Salles de cours équipées de TBI (tableau blanc interactif) et réseau wifi sur l'ensemble des locaux
- Effectifs maîtrisés permettant un suivi personnalisé
- Portail pédagogique sur internet pour suivre les informations liées à votre formation
 - Restauration sur place et possibilité d'hébergement
- Mobilité professionnelle de 2 semaines possible à l'étranger (Erasmus)
- Etablissement labélisé E3D
- Etablissement pouvant accueillir du public en situation de handicap

FINANCEMENT

- Coût de la formation pris en charge par l'OPCO de l'entreprise pour les apprentis ou par dotation du Ministère de l'Agriculture pour les scolaires
- Adhésion à l'association : 10 €/an
 - Frais de restauration et/ou d'hébergement disponibles sur notre site